

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 78559 du 26 juillet 2011 relative à l'attribution
du diplôme d'état-major de la gendarmerie**

NOR : IOCJ1120879S

Le sous-directeur des compétences,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1980 modifié portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré ;

Vu l'instruction n° 110448/DEF/GEND/RH/RF/BFORM du 21 juillet 2006,

Décide :

Le diplôme d'état-major de la gendarmerie est attribué aux officiers dont le nom suit dans les conditions suivantes :

Au 1^{er} novembre 2009 :

Bauer David	Nigend : 209 799
Baurin Émilie	Nigend : 249 521
Czarnecki Émilie	Nigend : 218 642
Sankare Bruno	Nigend : 300 012

Au 1^{er} août 2010 :

Ferhat Bekharedj	Nigend : 110 273
------------------	------------------

Au 1^{er} août 2011 :

Lambert Véronique	Nigend : 126 727
Belkaoussa Arbia	Nigend : 187 874
Roques Laurent	Nigend : 178 173
Chevreau Stéphane	Nigend : 183 709
Bonnesœur Sébastien	Nigend : 168 628

Fait le 26 juillet 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le général,
sous-directeur des compétences,
B. CAVALLIER